

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**CNW, codes 35 et 63**

**hebdomadaires régionaux du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine**

**Projet d'aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric et à Saint-Léandre**

**LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 22 FÉVRIER À 19 H 30**

**Québec, le 8 février 2006** – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet d'aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric et à Saint-Léandre par Saint-Ulric Saint-Léandre WIND L.P./ Éoliennes Saint-Ulric Saint-Léandre S.E.C. (Northland Power inc.)*. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mercredi 22 février, à compter de 19 h 30, au Centre communautaire de Saint-Léandre, 3027, rue Principale, à Saint-Léandre**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation publiques débute aujourd'hui le 8 février et se terminera le 25 mars 2006.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 25 mars 2006, ces documents peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal de même que dans le site Internet du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « mandats en cours ». L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale de Matane, Complexe culturel Joseph-Rouleau, 520, avenue Saint-Jérôme, bureau 2, Matane ;
- Municipalité de Saint-Léandre, 2005, rue de l'Église, 2<sup>e</sup> étage, Saint-Léandre ;
- Municipalité de Saint-Ulric, 128, avenue Ulric-Tessier, Saint-Ulric.

**QUEL EST LE RÔLE DU CITOYEN ?**

Les citoyens sont invités à prendre connaissance du dossier, à agir comme experts de leur milieu en mettant en évidence les enjeux liés au projet, à poser des questions lors de la séance d'information et à inscrire leurs commentaires dans les registres ouverts à cet effet dans les centres de consultation.

## **QUEL EST LE DROIT DU CITOYEN ?**

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire recevoir de l'information supplémentaire ou des précisions, obtenir l'avis d'experts sur le projet ou faire connaître son opinion et sa position à l'égard du projet peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 25 mars 2006, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

## **LE PROJET**

Le projet de Saint-Ulric Saint-Léandre WIND L.P./ Éoliennes Saint-Ulric Saint-Léandre S.E.C. (Northland Power inc.) consiste à aménager un parc éolien d'une puissance installée de 150 MW. Ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution, lancé le 12 mai 2003, pour 1 000 MW de production d'énergie éolienne dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de la MRC de Matane.

Le projet prévoit l'implantation de 100 éoliennes d'une puissance de 1,5 MW chacune réparties à l'intérieur d'une zone d'étude de près de 250 km<sup>2</sup> située principalement à Saint-Ulric et à Saint-Léandre, sur le territoire des MRC de Matane et de La Matapédia. Le projet comprend également l'amélioration et/ou la construction de chemins forestiers pour accéder aux sites d'implantation des éoliennes ainsi que la mise en place de lignes de transport d'énergie de 34,5 kV et d'un poste élévateur pour intégrer la production d'électricité du parc éolien au réseau d'Hydro-Québec. La mise en service du parc éolien est prévue pour le 1<sup>er</sup> décembre 2007 et son coût global est estimé à 270 millions de dollars. Ce projet a une durée de vie prévue de 20 ans, soit la durée du contrat de vente d'électricité à Hydro-Québec Distribution. Au terme de ce contrat et en l'absence d'un nouveau, tous les équipements hors sol seraient démantelés et évacués du site.

## **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Selon les études du promoteur, les principaux impacts environnementaux identifiés dans le cadre du projet concerneraient le paysage et l'ambiance sonore. La présence d'éoliennes modifierait le paysage sur les collines environnantes. Afin d'atténuer cet impact visuel, des plantations le long de certaines routes sont prévues. Le climat sonore associé au fonctionnement des éoliennes pourrait être considéré comme une perturbation, notamment pour les gens localisés à proximité des éoliennes et pour les chasseurs, les pêcheurs ainsi que les utilisateurs de sites de villégiature. Cependant, l'évaluation de l'intensité de l'effet sonore est jugée faible par le promoteur. De plus, l'aménagement du parc éolien nécessiterait le déboisement de quelques 110 hectares. Il pourrait aussi entraîner la mortalité d'une certaine quantité d'oiseaux et de chauves-souris par collision lors de l'exploitation des éoliennes.

En ce qui a trait aux répercussions positives, le projet devrait générer 200 emplois durant la phase de construction et une dizaine d'emplois permanents lors de la phase d'exploitation.

Par ailleurs, le promoteur estime qu'il est difficile de statuer sur la valeur positive ou négative de l'ajout de plusieurs éoliennes dans une région qui en compte déjà plus d'une centaine, la perception variant d'un individu à un autre et par le fait que les projets éoliens envisagés dans le secteur sont répartis sur un grand territoire, souvent hors des périmètres urbains.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Julie Olivier, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732 poste 539, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [eole-ulric-leandre@bape.gouv.qc.ca](mailto:eole-ulric-leandre@bape.gouv.qc.ca).